ARRONDISSEMENT
DE LORIENT

MAIRIE DE

## LARMOR-PLAGE

mis en ligne le 4 septembre 2023

## ARRETE MUNICIPAL N°13058 DU 31 AOUT 2023

## Le Maire de Larmor-Plage,

## **OBJET:**

- Vu les articles L. 2211-1 et suivants, du Code Général des Collectivités Territoriales,

Stationnement interdit

- Vu la demande faite par M. MIERRAL Alain, Président du Club - Pointe de Toulhars - 56260 - LARMOR-PLAGE,

Parking Pointe de Toulhars

- Considérant que l'Association organise un tournois, sur le parking de la Pointe de Toulhars, et qu'il importe d'y interdire le stationnement

Samedi 09 septembre

**ARRÊTE** 

<u>ARTICLE 1</u>:Le samedi 09 septembre le stationnement des véhicules sera interdit sur l'ensemble du parking de la pointe de Toulhars, à partir de 08h00 jusqu'à la fin de l'animation à 20h00. Des barnums seront installés et seuls les véhicules de l'organisateur seront autorisés exceptionnellement à stationner.

ARTICLE 2: Tout véhicule gênant sera susceptible d'être mis en fourrière aux frais du propriétaire sous le contrôle de la Police Municipale ou de la Police Nationale. Celle-ci aura en charge la mise en place des panneaux ainsi que l'affichage de l'arrêté

<u>ARTICLE 3</u>: Madame le Directrice Générale des Services, Monsieur le Commissaire de Police de LORIENT et tous agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

